

## SÉNAT

### COMITÉ PERMANENT DES TRANSPORTS ET DES COMMUNICATIONS TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 13 mai 1965.

Le Comité permanent des transports et des communications, à qui a été déféré le bill S-4, concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, se réunit aujourd'hui à 10 heures du matin.

Le sénateur A. K. Hugessen occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, veuillez bien faire silence. Nous avons à étudier ce matin le bill S-4, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*. Il s'agit d'un bill privé qui, néanmoins, intéresse une importante société s'occupant de transport. Je me demande si le Comité est d'avis qu'il faudrait établir un rapport des délibérations.

Le Comité décide que soit établi un rapport sténographié de ses délibérations relatives au bill.

Le Comité décide de demander la permission de faire imprimer 800 exemplaires en anglais et 300 exemplaires en français de ses délibérations sur le bill.

Le PRÉSIDENT: Avant que nous nous mettions à l'étude du bill, j'aimerais donner lecture au Comité de trois lettres que j'ai reçues au sujet du bill.

La première est une lettre de notre secrétaire-légiste et conseiller parlementaire, en date du 12 du mois courant:

A mon avis, le présent bill se présente sous la forme juridique appropriée, sauf que dans l'article 8, ligne 5, il faudrait substituer à «compagnies» les mots «corporations canadiennes». Il faudra un amendement sous ce rapport, mais il est possible de faire sans amendement le changement correspondant requis dans la note explicative se rapportant à cet article.

Il y a deux corrections d'ordre secondaire à faire dans la note explicative se rapportant à l'article 7. Il faudrait substituer les mots «5 décembre» aux mots «4 décembre», et retrancher les mots «à l'unanimité». Dans le présent cas, le Comité n'a à faire aucun amendement en bonne et due forme. La prochaine édition tiendra compte des corrections nécessaires.

Le ministre des Transports a donné à entendre qu'il ne s'oppose nullement à l'adoption du présent bill.

La deuxième lettre est adressée à notre secrétaire-légiste et conseiller parlementaire et elle lui vient de l'avocat du ministère des Transports. Elle est en date du 11 mai et elle se lit comme il suit:

Je me reporte au bill S-4, Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, qui est un bill privé et qui a été lu pour la première fois au Sénat le 4 mai 1965, et au bill S-5, Loi concernant la *Great Northern Railway Company*, bill privé qui a été lu pour la première fois au Sénat le 4 mai 1965.

Je dois vous savoir que le ministre des Transports ne s'oppose nullement auxdits bills.

Nous ne ferons pas l'examen du bill relatif à la *Great Northern* aujourd'hui car ses parrains ne sont pas prêts. Nous l'examinerons, cependant, lorsque nous nous réunirons jeudi prochain et, peut-être, pouvons-nous considérer que nous avons maintenant reçu